



## Des documents secrets révèlent les mœurs douteuses d'Imperial Tobacco

Lucie Desjardins

L'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF), la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et Médecins pour un Canada sans fumée dénoncent publiquement les pratiques d'Imperial Tobacco, à la veille de l'assemblée annuelle d'Imasco, maison mère d'Imperial Tobacco, qui s'est tenue le 29 avril dernier.

Cette dénonciation s'établit sur des documents tenus jusqu'alors secrets et puisés à même les archives de British American Tobacco (BAT) en Angleterre, qui contrôle Imasco. À la lumière des informations recueillies, le regroupement antitabac réclame la tenue d'une commission royale d'enquête sur le comportement de l'industrie du tabac.

L'accès aux archives a été rendu possible au terme d'une poursuite intentée contre l'industrie du tabac au Minnesota. Tous les documents soutirés par Me Eric LeGresley, l'avocat délégué de l'Organisation mondiale de la santé et Cynthia Callard, directrice générale de Médecins pour un Canada sans fumée, ont été remis au gouvernement fédéral.

Les neuf documents révélés ne sont que la pointe de l'iceberg et ne représentent qu'une partie des 6 000 pages de documents confidentiels obtenus. On y apprend notamment qu'Imperial Tobacco



Dans *The Annual Tobacco Industry Review 1993*, Imperial Tobacco constate que les commandites constituent le moyen le plus efficace de rejoindre « these audiences », c'est-à-dire les jeunes. En effet, ces garçons semblent fascinés par l'équipe de course Player's, au Grand Prix Player's de Trois-Rivières de 1998.

cible systématiquement les jeunes dans ses stratégies commerciales et lors d'études de marché.

### Les cigarettiers ciblent les jeunes

Dans un document publié à la fin de 1998 intitulé *Notre position*, Imperial Tobacco indique qu'elle ne veut nullement influencer les jeunes : « Certains documents mentionnant des études de marché réalisées par Imperial Tobacco sur les préférences et les attitudes des jeunes ont été mis à jour. Les enquêtes de cette nature avaient

pour but de prévoir l'orientation de l'industrie. Elles ne visent aucunement à influencer les mineurs et n'ont jamais été mises à profit à cette fin. »

Pourtant, des documents obtenus aux archives de BAT révèlent les positions de la haute direction sur ce point reconnaissant que son succès global repose sur la pénétration du marché des jeunes : « La capacité des marques d'Imperial Tobacco à toujours accroître le marché des jeunes (...) a été le catalyseur de notre croissance de la dernière décennie ».

Bien que l'on utilise le qualificatif « jeunes » plutôt que « mineurs », dans un document qui remonte à 1982, Imperial Tobacco se proposait d'étudier des écoliers de 15 ans afin de mettre à jour des

### SOMMAIRE

Bénéfices record pour Imperial Tobacco	4-5
Négociations au sujet de la contrebande	6-7
Commandites du tabac remplacées	8-9
L'ADA tient aux étalages de cigarettes	10
Stratégie ontarienne antitabac	12-13
Campagne pour la Loi québécoise	15-16

distinctions d'ordre physiques ou sociales caractérisant les enfants qui fument de ceux qui ne fument pas.

François Damphousse, directeur de l'ADNF, lors de la présentation de ces documents, a souligné que : « *Le ciblage délibéré des jeunes canadiens constitue l'une des révélations les plus troublantes de l'enquête (...). Ces documents démontrent qu'Imperial Tobacco reconnaît qu'elle doit recruter des clients auprès des jeunes pour remplacer les fumeurs qui abandonnent la cigarette ou qui meurent (...). ITL est très consciente que les jeunes sont la clé de son succès.* »

Imperial Tobacco garde la tête haute et par la voie de son directeur des affaires publiques, Michel Descôteaux, a répondu à ces allégations : « *Il n'y a aucune information nouvelle là-dedans, ce ne sont que des citations hors contexte et des informations partielles. (...) Depuis plusieurs années Imperial Tobacco poursuit des recherches scientifiques soit indépendantes, soit en collaboration avec les gouvernements, avec d'autres entreprises sous contrat et avec des universités. L'objectif poursuivi par la compagnie est de développer une meilleure cigarette.* »

Les groupes antitabac et les cigarettiers ne s'entendent pas sur la définition d'une « meilleure cigarette ».

Outre cela, les documents révèlent qu'Imperial Tobacco, en 1984, était consciente de la tendance à la baisse du tabagisme et ces dangereux effets sur son avenir. Elle a alors réagi et, dans le cadre de ses activités, s'est employée à inciter les gens à commencer à fumer en plus de les décourager de cesser l'usage du tabac.

À ce chapitre, François Damphousse, a précisé qu'« *Imperial Tobacco savait que le simple fait d'inciter les fumeurs à changer de marque de cigarettes n'était pas suffisant afin de garder ses profits élevés et que sa survie à long terme dépendait de la croissance du bassin de fumeurs (...) et que leur avenir dépendait de la grandeur du marché des débutants.* » Par la voie d'un quotidien, M. Descôteaux a laissé entendre que cela était « *une pratique commerciale normale* ».

### Imperial Tobacco semble participer à la contrebande

D'autres documents internes montrent que la compagnie a collaboré au marché de la contrebande de cigarettes



Devant une meute de journalistes, **Cynthia Callard**, de Médecins pour un Canada sans fumée, et **François Damphousse**, de l'Association pour les droits des non-fumeurs, ont dévoilé de nouveaux documents secrets impliquant Imperial Tobacco.

entre les États-Unis et le Canada. M. Descôteaux réplique et nie catégoriquement. « *Imperial Tobacco n'a jamais sciemment vendu de cigarettes à des contrebandiers.* »

Toujours de cette même cueillette, des documents révèlent que la compagnie a soutenu les campagnes de protestation contre les taxes sur le tabac : « *L'industrie a organisé et financé un vaste programme de protestation contre les taxes et dirigé contre le premier ministre.* »

Par ailleurs, certains documents laissent entendre qu'Imperial Tobacco savait depuis des décennies que les cigarettes et la nicotine engendrent une dépendance et que les cigarettes légères sont aussi dangereuses que les cigarettes régulières. Malgré tout, les cigarettiers ont déployé des

efforts considérables afin de développer des emballages suggérant l'idée que les cigarettes dites légères sont moins nocives.

### Le ministre Allan Rock réagit

Selon la Presse canadienne, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock a dépêché en Angleterre une équipe d'enquêteurs chargés d'examiner les archives de British American Tobacco. « *Les documents internes du fabricant de tabac rendus publics (...) suscitent mon inquiétude. Il s'agit d'allégations très sérieuses* », a indiqué le ministre Rock.

Imperial Tobacco a vu s'accroître constamment sa part de marché de la cigarette usinée au Canada, qu'il contrôle maintenant à près de 70%. ●

J'ARRÊTE?

Info-tabac vous invite à : [www.arrete.qc.ca](http://www.arrete.qc.ca)

Ressources pour arrêter de fumer :

- Liens vers les meilleurs sites d'aide à la cessation
- Coordonnées des organismes qui offrent de la documentation et du support
- Reproduction de bottins régionaux



Info-tabac est hébergé chez **Communications accessibles Montréal**, le pionnier des fournisseurs Internet à Montréal.

## Rythme de parution ralenti du bulletin *Info-tabac*

Ce numéro d'*Info-tabac*, daté « été 1999 », vous parvient plus de deux mois après celui de mars 1999. Nous avons appris à la fin d'avril que notre subvention québécoise pour l'exercice financier en cours sera moins du tiers de ce qu'elle était en 1998-1999, et que le gouvernement prévoit y mettre fin définitivement en mars 2000.

Cette compression radicale est sans doute une conséquence indirecte de l'adoption de la loi québécoise sur le tabac en juin 1998 ; tant au ministère de la Santé et des Services sociaux que du côté du personnel politique, d'aucuns semblent croire que le gros du travail a été complété quant à la modification des attitudes sociales face au tabac, du moins en ce qui concerne le rôle des organisations non-gouvernementales.

Nous ne sommes pas du même avis. Il y a lieu de rappeler que les premières tentatives modernes de contrôle du tabac datent du début du siècle, et non de 1980 ou de 1990. Pourtant, la proportion de fu-

meurs chez nos adolescents atteint de nouveau plus d'un tiers, dont 50 % en mourront s'ils n'arrivent pas à se libérer de leur dépendance.

Cette évolution du tabagisme en dents de scie ne signifie pas que les efforts de contrôle du tabac sont vains, mais plutôt qu'il faut rester vigilant. Une étroite collaboration entre l'État et les organismes de santé demeure le meilleur moyen de garder le cap sur nos objectifs en matière de santé publique.

En attendant de convaincre le gouvernement québécois de la pertinence de notre publication, nous sommes actuellement à la recherche d'autres partenaires. La mise en place d'une nouvelle structure de financement étant en soi un travail accaparant, nous nous voyons dans l'obligation de ralentir temporairement le rythme de parution de notre bulletin.

D'autre part, notre rédacteur en chef depuis le premier numéro, Francis Thompson, vient de nous quitter pour un

autre défi dans la lutte au tabagisme, cette fois au bureau d'Ottawa de l'Association pour les droits des non-fumeurs. Nous désirons remercier et féliciter Francis pour les 26 numéros dans lesquels il vous a résumé avec brio l'actualité tabagique.

La lutte antitabac québécoise est redevable à Francis pour ses recherches et ses écrits professionnels, à une époque critique où la circulation d'informations récentes et pointues est primordiale. On peut se réjouir que ses compétences et son expérience continuent de servir notre cause.

Nous sommes heureux d'accueillir Lucie Desjardins à titre de nouvelle rédactrice en chef. Diplômée en communication et en droit, Lucie a acquis une expérience en journalisme à la Société Radio-Canada, aux Éditions Ma Carrière et au Journal du Barreau.

**Denis Côté**

Coordonnateur, Info-tabac

## Au revoir !

par Francis Thompson

Ce printemps est une période de transition, tant pour Info-tabac que pour moi-même. En effet, après deux ans et demi de travail comme rédacteur en chef de notre mensuel, j'ai décidé de passer à de nouveaux défis en acceptant un poste d'analyste de politiques au bureau d'Ottawa de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

La décision n'a pas été facile à prendre. Je quitte non seulement un emploi agréable, mais aussi une ville exceptionnelle, de bons amis, des collègues fort sympathiques avec lesquels j'ai eu l'impression de faire du travail utile et important. En matière de contrôle du tabac, le Québec est passé en quelques années de pays sous-développé à pays en rattrapage accéléré. Ce renversement de tendance n'est évidemment pas attribuable à l'action d'un seul organisme, mais nous avons tous fait notre part.

Cependant, comme nous montre l'Histoire, rien n'est définitivement acquis dans la lutte contre l'industrie du tabac. L'alimentation systématique de la contrebande a permis aux cigarettiers d'annuler d'un seul coup, en 1994, les effets de plus d'une décennie de hausses de taxes sur le tabac et de relancer le tabagisme juvénile au Québec et à travers le Canada. Et les tentatives répétées d'interdire la publicité du tabac n'ont jusqu'ici pas abouti, puisqu'il nous reste encore deux étés de festivals Imperial Tobacco à subir...



Cet automne, les plus importantes dispositions de la *Loi* (québécoise) *sur le tabac* doivent entrer en vigueur, en particulier en ce qui a trait à l'usage du tabac en milieu de travail et dans les lieux publics. Il faut malheureusement s'attendre à une autre campagne contre les « ayatollahs antitabac » et contre « la bureaucratie toute-puissante » qui a l'effronterie d'appliquer des mesures de santé publique...

Je ne serai plus à Montréal pour assister à ces batailles prévisibles, mais je ne serai pas loin, puisque je continue de vivre au Québec (dans l'Outaouais), de siéger au conseil d'administration d'Info-tabac et de m'occuper de notre site Web.

L'avenir financier du bulletin *Info-tabac* est incertain, mais l'équipe est solide : notre fondateur et coordonnateur, Denis Côté, reste en place, et nous avons déniché une perle rare pour s'occuper du contenu rédactionnel de la publication. Lucie Desjardins est à la fois avocate et journaliste ; elle arrive avec de nombreuses idées pour améliorer notre bulletin.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail bénévole depuis trois ans ; notre correctrice, Isabelle Masingue, qui a contribué grandement à la lisibilité du mensuel ; Marc Harvey, qui a pris la relève lorsqu'Isabelle n'était pas disponible ; et les membres de notre comité de rédaction, André Gervais, François Damphousse, Louis Gauvin et Heidi Rathjen, toujours de fidèles collaborateurs.

J'aimerais surtout dire un grand merci à Denis, dont le travail a souvent été moins visible que le mien, mais pas moins important pour autant.

# Faute de véritable concurrence, Imperial Tobacco hausse ses prix et ses bénéfices d'exploitation

Denis Côté

**E**n dépit de la controverse sur les années de contrebande ou sur la publicité du tabac ciblant les jeunes et malgré les lois et les requêtes en recours collectifs, le géant canadien du tabac Imperial Tobacco continue de rouler sur l'or.

Le fabricant des cigarettes Player's et du Maurier a annoncé avoir réalisé, pour l'année 1998, des bénéfices d'exploitation record de 815 millions \$, représentant pas moins de 47 % de ses revenus, excluant les taxes. Il s'agit d'une hausse de 5 % par rapport aux bénéfices d'exploitation de 1997.

Ce rendement impressionnant avait de quoi satisfaire les quelque 400 actionnaires présents à l'assemblée générale de la société de gestion Imasco, tenue le 29 avril aux salles de bal Windsor de Montréal.

La majorité des bénéfices d'exploitation d'Imasco (53 %) proviennent d'Imperial Tobacco. L'excédent découle des trois autres divisions de la société, soit les services financiers Canada Trust, la chaîne de pharmacies Pharmaprix (Shoppers Drug Mart



L'usine montréalaise d'Imperial Tobacco sera modernisée au coût de 60 millions \$.

au Canada anglais) et les centres domiciliaires Genstar. Imasco est contrôlée par la multinationale du tabac British American Tobacco, laquelle détient 42 % des actions.

L'assemblée d'Imasco a été précédée de deux événements favorables aux actionnaires. Le 12 avril, Imperial Tobacco a discrètement augmenté de 4,4 % le prix de ses cigarettes. Concurrément, le 28 avril, en grande pompe, elle annonçait la modernisation de son usine montréalaise de Saint-Henri. Sans aucun appui financier gouvernemental, cet investissement de 60 millions \$ aura pour effet de réduire les coûts de production et de ramener le nombre d'employés de 470 à 400.

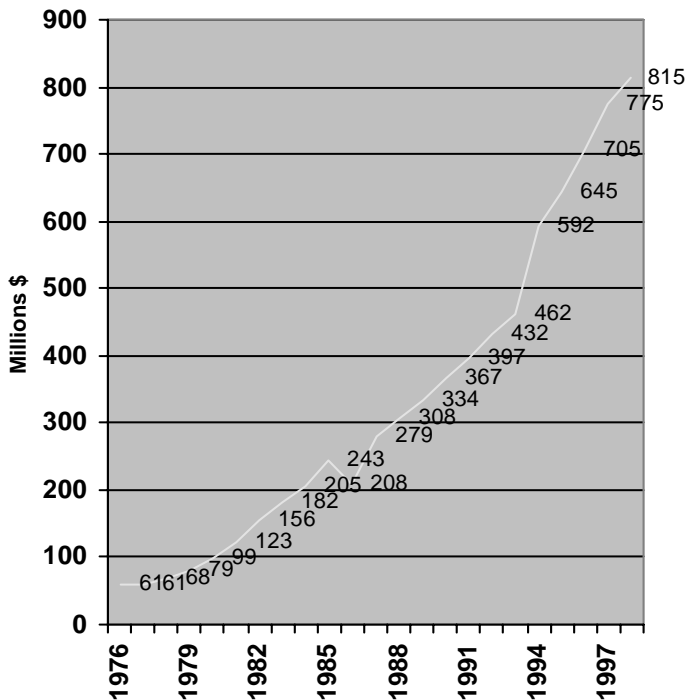
## Hausse de 4,4 % des prix

Pour les actionnaires, la hausse des prix signifie la hausse des profits. Le rapport annuel d'Imasco de 1998 est clair quant aux perspectives d'avenir pour Imperial Tobacco : « *La compagnie prévoit que la croissance des revenus et du bénéfice d'exploitation se poursuivra en 1999, en présumant qu'elle ne subira aucun impact important découlant de nouvelles mesures gouvernementales antitabac. Cette croissance devrait provenir d'un accroissement de la part de marché, d'augmentations de la productivité et de hausses de prix.* »

Au Canada, la cigarette usinée se caractérise par l'uniformité des prix de gros de la part des trois principaux manufacturiers, lesquels contrôlent ce marché à environ 99 %. Il est à même de constater que depuis des décennies, le rituel d'augmentation des prix se répète régulièrement : un des fabricants annonce une hausse des prix, puis les deux autres l'imitent dans les heures ou les jours qui suivent.

N'y décelant pas d'actes illégaux de collusion, le Bureau de la concurrence du gouvernement fédéral tolère cette pratique de prix unifiés, même si elle procure des profits faramineux aux trois grands fabricants de cigarettes.

## Bénéfices d'exploitation d'Imperial Tobacco



La réduction du tabagisme canadien n'a pas empêché l'ascension vertigineuse des bénéfices d'exploitation d'Imperial Tobacco.

Cette ascension régulière a connu deux perturbations : un recul en 1986 causé par la concurrence ; un bond soudain de 28 % en 1994 causé par la chute des taxes.

Le Bureau de la concurrence n'est pas totalement insouciant des activités des fabricants de cigarettes. Le 13 mai, il annonçait une entente avec British American Tobacco l'enjoignant de vendre Rothmans Canada, à la suite de sa fusion avec Rothmans International. Le commissaire du Bureau considère que cette fusion, qui laisserait 88 % du marché canadien des cigarettes contrôlé par B.A.T., « mènerait vraisemblablement à une diminution ou à une réduction sensible de la concurrence ».

### Concurrence en 1986

L'examen des rapports annuels d'Imasco révèle que la dernière activité de concurrence réelle sur les prix, entre les grands fabricants canadiens, remonte à 1986, alors que l'un d'entre eux avait osé mettre sur le marché des paquets de 30 cigarettes pour le prix de 25.

De 1978 à 1998 au Canada, la part de marché d'Imperial Tobacco, pour les cigarettes usinées, est passée de 42 % à 68 %. Cette hausse lui a permis de compenser en partie la réduction

importante du tabagisme survenue dans les années 80. Cependant, elle n'explique pas l'ascension vertigineuse des bénéficiaires d'exploitation de la compagnie, lesquels sont passés durant cette période de 68 à 815 millions \$.

### Bonjour Monsieur Brown

L'assemblée générale de la société de gestion Imasco a été ponctuée par les questions de François Dampousse, directeur de l'Association pour les droits des non-fumeurs, et de Cynthia Callard, de Médecins pour un Canada sans fumée.

M. Dampousse a notamment demandé au président d'Imperial Tobacco, Don Brown, si sa compagnie avait enfreint des lois canadiennes ou américaines dans l'alimentation de la contrebande du tabac avant la baisse des taxes de 1994. M. Brown a nié catégoriquement toute activité illégale d'Imperial Tobacco.

Pour sa part, Mme Callard a réussi à faire admettre à M. Brown que les dépenses relatives à la stratégie commerciale d'Imperial Tobacco s'étaient accrues depuis l'adoption de la loi fédérale C-51 en 1988, laquelle aurait dû interdire la publicité du tabac. M. Brown a aussi avoué, qu'en proportion des parts de marché, ses marques étaient plus populaires que celles de ses concurrents auprès des jeunes de 18 à 25 ans. Il a ajouté que c'était un signe encourageant pour l'avenir de la compagnie !

Pour sa part, le chef de la direction d'Imasco, Brian Levitt, a déploré que les compagnies de tabac ne soient pas invitées à participer à l'élaboration des mesures antitabac gouvernementales ! « Nous n'aurons pas de politiques efficaces en la matière tant que l'industrie du tabac, les groupes d'intervention dans le domaine de la santé et les décideurs publics n'y travailleront pas ensemble » ...



Don Brown

## Le cancer du poumon, toujours une hécatombe



Le cancer du poumon, la plus connue des causes de mortalité liées au tabagisme, tuera 5 300 Québécois en 1999, soit 3 400 hommes et 1 900 femmes. Le deuxième type de cancer le plus meurtrier est le colorectal avec 2 050 victimes anticipées. Voilà quelques-unes des données relevées dans les « Statistiques canadiennes sur le cancer 1999 », rendues publiques en avril dernier par la Société canadienne du cancer.

Pour l'ensemble du pays cette année, quelque 12 000 hommes recevront un diagnostic de cancer du poumon et environ 10 600 en mourront. Les Canadiennes ayant moins fumé que les hommes au cours des dernières décennies, environ 8 500 d'entre elles apprendront en 1999 qu'elles sont atteintes de cette maladie si pénible, et quelque 6 800 en décéderont.

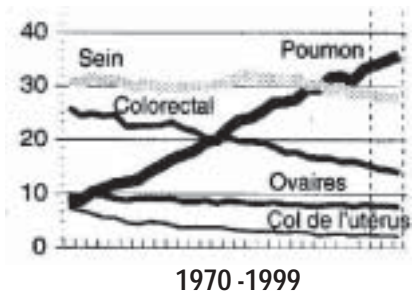
Depuis 1970, le nombre de décès dus au cancer du poumon n'a cessé de progresser chez les Canadiennes, passant de 8,4 à 35,8 cas par année, par groupe de 100 000 femmes. Ce taux de mortalité a dépassé celui du cancer du sein en 1992, lequel se situe maintenant à 27,5 cas par 100 000.

« Le plus tragique dans tout cela, a commenté le Dr Barbara Whyllie, directrice des affaires médicales de la Société, c'est que la plupart des cancers du poumon pourraient être évités, puisque la grande majorité d'entre eux sont causés par la cigarette. Voilà pourquoi nous devons continuer de faire la lutte au tabagisme, afin que la population canadienne cesse d'en faire les frais. »

Ce cahier de statistiques est disponible à la Société canadienne du cancer à Toronto, au 416 961-7223, ou par télécopieur au 416 961-4189.

### D.C.

Chez la femme, le taux de mortalité par cancer du poumon dépasse celui du cancer du sein.



*Le fabricant des Export 'A' pourrait s'en tirer avec une amende de 150 millions \$*

## Contrebande : les négociations se poursuivent entre RJR-Macdonald et le gouvernement fédéral

Lucie Desjardins

**A**xel Geitz, vice-président de R. J. Reynolds International Tobacco, maison mère du fabricant de cigarettes RJR-Macdonald, a confirmé la visite d'agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) récemment à leurs bureaux à Toronto.

Lors de cette perquisition, plusieurs documents ont été saisis ainsi qu'aux bureaux et à l'usine de Montréal. Ce branle-bas de combat s'inscrit dans le cadre de l'enquête menée par la GRC sur la contrebande du tabac.

L'industrie du tabac nie les allégations selon lesquelles elle aurait alimenté la contrebande du tabac. Le gouvernement fédéral parle de déposer des accusations criminelles contre RJR-Macdonald, troisième plus importante compagnie de tabac canadienne et fabricant des cigarettes *Export 'A'*.

### Des preuves incriminantes

Selon le quotidien *La Presse*, cette menace de poursuite est plutôt utilisée comme un moyen de pression afin de négocier une entente. La GRC a confirmé que des négociations sont en cours entre le ministère de la Justice et RJR-Macdonald. Normand Houle, de la Section des douanes et de l'accise de la GRC, indiquait que celle-ci a ramassé suffisamment de preuves pour que le ministère de la Justice entame des procédures judiciaires.

Toutefois, « *Justice Canada évalue la possibilité d'une poursuite mais là on parle de guérilla judiciaire qui risque de prendre plusieurs années et de coûter très cher. En bout de ligne, c'est le contribuable qui paie. Cette cause est complexe et particulière, à preuve aux États-Unis cela a été très long et très onéreux* », précise-t-il.



**Stan Smith**, anciennement de RJR-Macdonald, et Michael Bernstein, de Brown & Williamson, furent des participants bien involontaires de l'émission *The Fifth Estate* du 20 janvier 1998, traitant de la contrebande du tabac. Ce reportage choc et les procès américains ont poussé la GRC à intervenir davantage dans le dossier.

### Une entente décriée

Selon les sources de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) et de *La Presse*, cette entente serait de 150 millions \$ et viendrait effacer les pertes subies par le gouvernement fédéral évaluées à plus de 14 milliards \$ relativement à la contrebande et à la décision de diminuer les taxes.

Toutefois, si l'on tient compte des pertes des gouvernements provinciaux et ce, entre 1990 et 1998, le montant se chiffrerait à 20 milliards \$, précise l'ADNF. David Sweanor, avocat et analyste des politiques à l'ADNF souligne que : « *L'estimation de 20 milliards \$ en pertes de revenus pourrait même constituer un chiffre conservateur (...) Un règlement de 150 millions \$ représenterait une défaite majeure pour la santé publique, le gouvernement et la responsabilité des entreprises. Une pénalité de 150 millions \$ équivaldrait à moins de 1 % des revenus perdus par le gouvernement fédéral.* »

Quant à François Damphousse, directeur du bureau du Québec de l'ADNF, il trouve scandaleux que le gouvernement canadien ne récupère que 150 millions \$ auprès des compagnies de tabac. « *Le gouvernement fédéral a perdu 11 milliards \$ à cause de ça et le gouvernement québécois, trois milliards. Exiger seulement 150 millions \$, c'est comme donner une sentence d'une semaine de travaux communautaires à Al Capone. Les activités présumées des compagnies de tabac visaient une chose : obliger les gouvernements à baisser les taxes afin de stimuler la vente des cigarettes.* »

Normand Houle estime qu'une poursuite judiciaire risque de rapporter moins qu'une bonne négociation. Selon lui, « *les négociations pourraient donner lieu, par exemple, à ce que la compagnie paie l'amende, que des accusations contre les individus ne soient pas retenues mais que les accusations contre la compagnie demeurent.* »

RJR-Macdonald veut négocier à la baisse et le gouvernement à la hausse. Toutefois, l'ADNF a rappelé que des dirigeants de l'industrie du tabac ont été reconnus coupables aux États-Unis d'accusations reliées à la contrebande de cigarettes canadiennes.

### Des dirigeants et un cigarettier reconnus coupables de fraude et de contrebande

En effet, lors des procès relatifs à la contrebande du tabac, une filiale du cigarettier R. J. Reynolds, Northern Brands International, a plaidé coupable et a été condamnée le 22 décembre dernier à payer une amende de 15 mil-



Marque prisée des contrebandiers au début de la décennie, les **Export 'A'** sont toujours en vente dans la réserve Mokawk de Kahnawake.

lions \$ US pour complicité dans une fraude à l'endroit du fisc américain.

Concurremment, Leslie Thompson, citoyen canadien et haut dirigeant de RJR-Macdonald, a plaidé coupable à des accusations de contrebande en vertu de la législation américaine qui prévoit une peine d'emprisonnement n'excédant pas 84 mois. La sentence n'est pas encore prononcée. Il a admis avoir prêté main-forte aux contrebandiers afin d'écouler pour près de 700 millions \$ US de cigarettes sur le marché noir au Canada.

Son complice, Larry Miller, qui avait des contacts réguliers avec Stan Smith, ancien vice-président à la direction de RJR-Macdonald au Canada, a été inculpé pour avoir dirigé l'opération.

Quant à Michael Bernstein, ex-directeur régional des ventes hors taxes du cigarettier Brown & Williamson, conglomérat d'Impérial Tobacco aux États-Unis, il a plaidé coupable en septembre dernier à des accusations de contrebande et a écopé d'une amende de 1000 \$.

### Rôle d'Imperial Tobacco

Au Canada, Médecins pour un Canada sans fumée, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et l'ADNF dénoncent la possible complicité d'Imperial Tobacco dans la contrebande du tabac au début des années 1990 et réclament la tenue d'une commission royale d'enquête sur le comportement de l'industrie du tabac.

Toutefois, le porte-parole d'Imperial Tobacco, Michel Descôteaux, nie toujours que la compagnie ait été mêlée à ces activités. Dans sa déclaration rendue publiquement en avril dernier, M. Descôteaux précise que : « Depuis de nombreuses années nous avons expliqué publiquement nos politiques et nos activités relatives à la question de la contrebande. Rien n'est plus éloquent que les gestes que nous avons posés pour démontrer notre engagement à tenter d'enrayer la contrebande au Canada. Dès 1989, le président d'Imperial Tobacco d'alors, M. Wilmot Tennyson, écrivait aux ministres des Finances des gouvernements

fédéral et provinciaux, pour les alerter à l'émergence des problèmes de la contrebande. Nous craignons que nous soyons en train de devenir (bien malgré nous) un canal de livraison de nos produits entre les mains d'individus qui les utiliseront à des fins malhonnêtes, dans le but de priver les gouvernements d'importants revenus de taxes. »

Outre les récentes condamnations aux États-Unis, de plus en plus de preuves s'accumulent indiquant que les cigarettiers jouaient un rôle non négligeable dans la contrebande du tabac. Les groupes antitabac s'interrogent quant aux actions que poseront les gouvernements dans ce dossier.

### Fraude fiscale du siècle au Québec

Dans une lettre envoyée au gouvernement du Québec, Fernand Turcotte de la Faculté de médecine de l'Université Laval, Mario Champagne de la Coalition Chaudière-Appalaches/Québec pour la santé et contre le tabagisme et l'ADNF ont décrié le phénomène de la contrebande : « Bien que l'on ait rapporté à l'époque que le phénomène de la contrebande était particulièrement intense au Québec, il est alarmant de constater qu'aucune accusation n'a été portée à ce jour par le gouvernement du Québec contre l'industrie du tabac ou l'un de ses dirigeants. (...) Avec les milliards de dollars perdus depuis 1990, la contrebande du tabac représente probablement la plus importante fraude fiscale perpétrée au Québec au cours de ce siècle. »

D'ailleurs, ajoutent-ils : « Des documents confidentiels rendus publics par la communauté de la santé ont révélé que la compagnie de tabac Imperial Tobacco a exporté ses produits aux États-Unis avec l'intention spécifique de les rendre disponibles aux réseaux de contrebandiers. Cette machination a même été publiquement confirmée par le président et chef de la direction d'Imperial Tobacco, M. Don Brown, au lendemain du dévoilement de ces documents. »

Ces intervenants aimeraient connaître quelles mesures le gouvernement du Québec entend prendre pour tenter de recouvrer les pertes de revenus dues à la contrebande et à la baisse des taxes.



Michel Descôteaux, porte-parole d'Imperial Tobacco.



La contrebande et la chute des taxes ont relancé le tabagisme juvénile.

# Nouveau financement pour la Formule 1, le tennis masculin et le Festival Juste pour rire

Denis Côté

Trois événements québécois importants se départissent du financement des compagnies de tabac tout en connaissant le succès. Bientôt, le Grand Prix de Formule 1, les Internationaux de tennis masculin du Canada et le Festival Juste pour rire, tous trois de Montréal, seront appuyés par de nouveaux commanditaires principaux.

Tel qu'annoncé à l'automne dernier, le Grand Prix de Formule 1 voit, dès cet été, sa commandite principale de Player's remplacée par celle d'Air Canada. L'appui de Player's était de l'ordre de 4 millions \$ par année.

Les organisateurs du Festival Juste pour rire emboîtent le pas et, dès cet été, Loto-Québec remplacera Craven A à titre de commanditaire principal de leur événement. Toutefois, le fabricant de cigarettes restera associé à un élément du Festival, soit la série Cabaret Craven A, ce qui lui permettrait, à défaut de réglementations fédérale ou provinciale, d'annoncer cette marque autant qu'il le désire.

Quant aux Internationaux de tennis masculin du Canada, ils seront financés, à partir de l'an 2000, par l'entremise de la société de marketing suisse ISL, laquelle a acquis pour dix ans, en retour de 1,2 mil-



La mascotte du Festival Juste pour rire 1999 s'est transformée en ange, n'étant plus associée au tabac.

Le sigle de Loto-Québec lui sert d'auréole !

liards \$ US, les droits de commandite, de télédiffusion et d'Internet des tournois des neuf villes de la série Super 9. Cette commandite remplace celle d'Imperial Tobacco qui consistait au versement des bourses aux joueurs, soit 3,2 millions \$ pour l'année 1997.

Cette entente mettra un terme à l'association entre le tennis masculin et du Maurier dès la fin du tournoi de cet été.

« Pour le tournoi féminin 2000, du Maurier sera là pour la dernière fois, nous laissant un an de répit afin de trouver une solution », a déclaré le directeur de Tennis Canada à Montréal, M. Legendre, à *La Presse*.

## Programme de compensation

En février 1998, en prévision de l'adoption de la *Loi sur le tabac*, le ministre des Finances Bernard Landry avait annoncé la création d'un fonds spécial de 12 millions \$ par année visant à encourager les organisateurs d'événements à se départir de leur commandite du tabac.

Le gouvernement québécois pourrait sentir l'engouement pour ce programme de compensation, si toutefois les organisateurs d'événements ne continuent pas à trouver d'autres commanditaires que les compagnies de tabac. En effet, dans le rapport annuel d'Imasco, Imperial Tobacco a annoncé qu'« elle cessera presque toutes ses activités de commandite après le 1<sup>er</sup> octobre 2000, à moins que des modifications ne soient apportées à la loi. »

Selon notre compilation basée sur les déclarations des organisateurs des événements aux médias, le total des subventions versées par les fabricants de cigarettes en l'an 2000 serait au maximum d'environ 7,5 millions \$ (voir tableau). Ceci est très loin des 30 millions \$ souvent rapportés dans les médias, lesquels doivent inclure toute la publicité superflue des marques de cigarettes dans les points de vente, sous prétexte de commandites.

## Publicité superflue

Tout au long de l'hiver et du printemps, le Québec a été envahi par de la publicité de marques de cigarettes associée à des commandites. Presque pour aucune de ces publicités, la promotion ne servait à annoncer un événement particulier se déroulant au Québec. Par exemple, la publicité de l'Équipe Player's, omniprésente, fait valoir une activité se déroulant surtout aux États-Unis.

Chez Rothmans, Benson & Hedges, on a annoncé abondamment une petite



1961-1999 ? Imperial Tobacco a-t-elle déjà fait son deuil de l'équipe de course Player's ? L'équipe ne peut plus afficher la marque Player's lors de ses nombreuses compétitions aux États-Unis. La compagnie décidera cet été si elle met fin à ses activités.

série de concours humoristiques pour les jeunes de 19 à 25 ans, appelée la *Relève Craven A Juste pour rire*. La publicité de cette série, notamment dans les points de vente et dans les transports en commun, dépasse de beaucoup les besoins du concours. Une stratégie similaire a été employée chez RJR-Macdonald avec la course de motoneiges de Chibougamau.

La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et Info-tabac* ont dénoncé ces abus de publicité aux autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux. Une réglementation à la *Loi sur le tabac* serait souhaitée afin de mettre fin à de telles situations. Des recommandations quant aux commandites ont été déposées au bureau du ministre Baril.



Une réglementation est souhaitée afin de mettre un terme aux abus de publicité sous le couvert de commandite, telles ces affiches d'Export 'A' à Montréal, supposées annoncer une course de motoneiges de Chibougamau.

## Commandites du tabac au Québec Que restera-t-il en l'an 2000 ?

Voici une liste des commandites de l'industrie du tabac se tenant au Québec et qui pourraient revenir en l'an 2000. Les montants inscrits sont les subventions des cigarettiers, selon les déclarations des organisateurs aux médias.

	\$
Montréal, tennis féminin du Maurier (1 an sur 2)	1 500 000
Montréal, Festival international de jazz, du Maurier	1 200 000
Montréal, International Benson & Hedges, feux d'artifices	1 000 000
Québec, Festival d'été du Maurier	500 000
Trois-Rivières, Grand Prix Player's, course automobile	500 000
Golf du Maurier, au Québec	(e) 400 000
Sports Extrêmes Export 'A', au Québec	(e) 400 000
Conseil des arts du Maurier, au Québec	400 000
Rothmans, Festival du film	(e) 300 000
Événements Belvedere Rock, au Québec	(e) 200 000
Fondation Mode Matinée, prix au Québec	200 000
Montréal, Benson & Hedges, exposition au Musée d'art contemporain	(e) 100 000
Autres (cinéma, théâtre et rire Craven A, etc.)	(e) 800 000
<b>Total :</b>	<b>7 500 000</b>

Les montants précédés de (e) sont estimés en fonction de l'ampleur des événements (couverture média, assistance, importance des installations).

### Sont exclus des sommes :

- La publicité superflue des événements faite directement par les compagnies de cigarettes (en plus de la publicité faite par les organisateurs).
- Le programme des pilotes de course Player's (qui n'est pas un événement québécois).
- Le tournoi de golf *Skins Game Export 'A'* prévu au Mont Tremblant du 27 au 29 juin 1999. Il s'agit d'une activité non récurrente pour le Québec.

### Fabricants des marques annoncées par les commandites :

- Imperial Tobacco : *Player's, du Maurier, Matinée.*
- Rothmans, Benson & Hedges : *Rothmans, Benson & Hedges, Craven A, Belvedere.*
- RJR-Macdonald : *Export 'A'.*

## Victimes de cancer du poumon et d'emphysème recherchées

Les deux requêtes de recours collectifs québécois contre les fabricants de cigarettes suivent leurs cours au rythme de l'administration de la justice.

Déposée le 3 septembre 1998, la première regroupe les personnes résidant au Québec et qui sont ou ont été dépendantes de la nicotine contenue dans la cigarette ainsi que leurs héritiers légaux. Quant à la seconde requête, déposée le 19 novembre par le *Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS)*, elle est formulée au nom des victimes du cancer du poumon, du larynx et de la gorge, ou de l'emphysème, soit environ 20 000 personnes pour les trois dernières années.

L'industrie du tabac a d'abord tenté de faire rejeter la requête concernant la dépendance, invoquant un conflit d'intérêt chez les avocats représentant les requérants. Ses prétentions sont à l'effet que le cabinet Trudel et Johnston ne peut défendre des victimes du tabac, puisque certains de leurs anciens associés avaient déjà représenté des fabricants canadiens de cigarettes il y a plusieurs années. Ayant entendu les parties les 10 et 11 mai, le juge Anatole Lesyk tranchera d'ici peu sur ce point.

Par la suite, la Cour supérieure devra se prononcer sur la pertinence d'accueillir ces requêtes. Subséquemment, le *Fonds d'aide aux recours collectifs* décidera de son appui financier à l'une ou à l'autre des causes, ou encore aux deux.

Le CQTS lance un appel aux personnes atteintes de cancer ou d'emphysème liés au tabagisme à se joindre au recours collectif. À cet effet, le Conseil a élaboré un formulaire d'inscription que l'on peut obtenir en téléphonant au 514 948-5317 ou par télécopieur au 514 948-4582. Les professionnels de la santé sont invités à informer les patients et leurs familles intéressés à prendre part à ce recours.

L'adhésion au recours n'implique aucun engagement à témoigner en cour et les nouveaux requérants seront automatiquement représentés par les avocats en charge du dossier. Un dédommagement moyen de 100 000 \$ par victime est envisagé, ce qui représenterait une facture de deux milliards \$ pour les fabricants.

**D.C.**

*Michel Gadbois reprend du service*

## L'ADA tient aux étalages de cigarettes

Le 28 avril à Montréal, devant une vingtaine de journalistes, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) a prévenu Santé Canada que le gouvernement ne devrait pas réglementer l'étalage des cigarettes dans les points de vente, invoquant des pertes financières importantes dans les dépanneurs.

L'ADA estime que l'obligation de n'exposer à la vue du public qu'un côté étroit des paquets de cigarettes, et ce derrière le comptoir, engendrera des pertes considérables. Selon l'association, c'est près de 100 millions \$ et au moins 2 000 emplois qui disparaîtraient. À l'appui de ces prétentions, elle indique que les 5 000 dépanneurs québécois perçoivent 32 millions \$ par année des fabricants pour exposer leurs produits en vedette, soit en moyenne 6 400 \$ par commerce. Aucun secteur de l'alimentation n'est aussi « généreux » que les fabricants de cigarettes, soutient l'ADA.

De plus, l'ADA prévoit un bouleversement dans l'industrie des dépanneurs du fait que des commerces spécialisés, tels les tabagies exclusives, ne puissent être touchés par cette réglementation et conserveraient donc des étalages commandités par les fabricants. Profitant ainsi de l'apport financier des cigarettiers, ces tabagies pourraient alors vendre leurs produits moins chers, ce qui aurait pour effet, prétend l'ADA, de leur transférer un hypothétique volume de vente atteignant pas moins de 40 millions \$.

La conférence de presse était animée par le président de l'ADA, Michel Gadbois, qui s'est fait connaître au début de la décennie lors de la crise de la contrebande du tabac. M. Gadbois ne proposait alors qu'une solution à la contrebande, soit la baisse des taxes, laquelle fut concédée en février 1994. Auparavant, M. Gadbois a été relationniste pendant deux ans chez Benson &

Hedges et deux autres années chez Imasco, la compagnie mère d'Imperial Tobacco.

« Les appréhensions des dépanneurs face à cette réglementation sur l'étalage sont-elles exagérées ? », a questionné un journaliste, en citant en exemple le succès financier des pharmacies Jean Coutu malgré leur abandon total du commerce du tabac.

Le ministre de la Santé du Canada, Allan Rock, a toutefois tenu à préciser que la réglementation décrite par l'ADA n'était qu'une des options à l'étude.

Pour sa part, la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, par le biais d'un communiqué, estime que les effets négatifs escomptés par l'ADA sont irréalistes, parce que fondés sur des données qui ne correspondent pas à la réalité. « *Les revenus supplémentaires associés à la promotion aux points de vente représentent en moyenne 1 500 \$ par année pour chaque détaillant. Ce manque à gagner pourrait être aisément compensé par une hausse de trois cents du paquet de cigarettes* », a suggéré son coordonnateur Louis Gauvin.

M. Gauvin signale, en outre, que l'ADA omet de mentionner que depuis l'automne dernier, les commerces jume-



Santé Canada désire mettre fin aux murs de cigarettes dans les dépanneurs, comme ici, par exemple en exigeant que les paquets soient exposés sur le côté, plutôt que de face.



Après avoir obtenu la chute des taxes en 1994, Michel Gadbois part en guerre contre la réglementation de l'étalage des cigarettes. Il avait auparavant été relationniste pendant quatre ans pour l'industrie du tabac. Le président de l'Association des détaillants en alimentation admet n'avoir jamais travaillé dans un dépanneur ou dans une épicerie !

lés aux pharmacies ne sont plus autorisés à vendre des cigarettes, ce qui représente un transfert de 28 millions \$ de ventes, en grande partie en faveur des dépanneurs.

Le président de l'ADA soutient également que les étalages discrets ne susciteraient pas de baisse du tabagisme chez les adolescents, ce qui serait, selon lui, le but de la réglementation. Il propose plutôt de rendre illégal l'usage du tabac en public pour les mineurs.

Interrogé sur l'intérêt que son association porte à la santé des clients adultes et sur le message de banalisation du tabac qu'implique sa mise en marché actuelle, M. Gadbois a simplement répondu que le tabac est encore un produit légal.

**D.C.**

## ■ Augmentation du budget de la lutte antitabac en Alberta

Le ministre de la Santé de l'Alberta, Halvar Jonson, a annoncé, le 19 avril dernier, l'injection de un million \$ par année et ce pour les trois prochaines années dans la lutte antitabac. Ces sommes versées à l'Alberta Tobacco Reduction Alliance représentent une augmentation de 250 000 \$ par année. L'Alliance est un important répondant tabac dans la campagne provinciale *Clear the Air*, entre autres.

## ■ Fini les panneaux-réclame aux États-Unis

Aux États-Unis depuis le 23 avril, la publicité du tabac sur panneaux-réclame a disparu du paysage. Il s'agit d'une des retombées de l'entente globale conclue en novembre dernier entre les fabricants de cigarettes et la plupart des États américains. (Voir « Entente « globale » américaine, prise deux », dans notre numéro de décembre 1999.)

Fini le cowboy de Marlboro, cigarette à la bouche, illuminé de nuit sur plus de 20 mètres de haut, qui dominait le très renommé Sunset boulevard de Los Angeles. Terminé également le panneau de 23 mètres du chameau Camel qui surplombait depuis dix ans le Times Square, à New York.

« C'est un jour de victoire pour les Américains, a signalé l'Association médicale américaine. Vous pouvez maintenant emprunter les autoroutes et traverser les États-Unis sans que vos enfants voient le gars de Marlboro les fixer du regard. »



Les franchisés du **Groupe Jean Coutu** sont toujours très rentables, dont cette succursale appartenant au pharmacien fondateur.

## ■ Jean Coutu heureux sans tabac

Le pharmacien Jean Coutu admet que l'arrêt de la vente des cigarettes n'a pas été nuisible à la chaîne de magasins portant son nom. Le 17 avril à Montréal, l'homme d'affaires a expliqué à Pierre Marcotte, journaliste au Canal communautaire 9, qu'il s'était d'abord entêté à poursuivre la vente du tabac dans l'intérêt des franchisés et des actionnaires de son groupe, mais que son retrait s'est avéré positif pour l'image de la profession.

« Cela a été un bien, parce que même le chiffre d'affaires a augmenté et je crois qu'on est plus respecté. (...) Je peux vous dire que le résultat a été surprenant, mieux que je pensais. (...) Je dois dire qu'on aurait peut-être dû le faire avant », a avoué Jean Coutu. Rappelons que les commerces jumelés aux pharmacies ne vendent plus de produits du tabac depuis septembre 1998, à la suite d'un jugement du Tribunal des professions réclamé par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Dans une circulaire Info Santé de mai, Jean Coutu signe même une chronique sur les droits des non-fumeurs dans laquelle il mentionne : « On a parfois l'impression que tout le monde fume. En fait, la plupart des gens ne fument pas. Près de 70 % des Québécois ne fument pas. Les non-fumeurs ne sont toutefois plus une majorité silencieuse. Ils sont incommodés par la fumée et ils le font savoir. Ils considèrent la fumée de tabac comme un agent polluant l'air qu'ils respirent. (...) » Le lobby antitabac aurait-il trouvé un ami chez Jean Coutu ?

## ■ Avertissements spectaculaires exigés

Le 13 mai à Ottawa, une coalition d'organismes de santé et d'associations professionnelles a dévoilé des paquets de cigarettes avec de nouveaux avertissements de santé spectaculaires qu'elle voudrait voir imposés à l'industrie du tabac par le gouvernement fédéral.

En appui à cette demande, la coalition a présenté une étude de la firme Environics qui démontre que les fumeurs veulent une approche très directe vis-à-vis des risques associés au tabac. L'étude indique que les fumeurs accepteraient des avertissements beaucoup plus grands, avec l'utilisation de couleurs, d'éléments graphiques et de photos montrant les ravages des maladies causées par le tabac, notamment des cancers de la bouche et du poumon.

Cette initiative est un des éléments de la campagne antitabac canadienne intitulée « Le Tabac OU les Jeunes », laquelle est appuyée par 150 organismes. La version anglaise des avertissements suggérés peut être consultée sur Internet, à : [www.smoke-free.ca/tobaccoorkids/tobaccoorkids.htm](http://www.smoke-free.ca/tobaccoorkids/tobaccoorkids.htm).



# L'Ontario apporte des améliorations à sa stratégie antitabac

Lucie Desjardins

Après avoir constaté que la stratégie de lutte contre le tabac de l'Ontario ne fonctionne pas, la ministre de la Santé, Elizabeth Witmer, a annoncé, le 23 avril dernier, la mise en place d'une nouvelle stratégie antitabac dans la province. Cette année, 10 millions \$, en plus des 9 millions \$ alloués annuellement, seront donc consacrés aux programmes de lutte au tabac.

La démarche comporte trois volets : des programmes d'éducation du public et de désaccoutumance, un réexamen des mesures coercitives et une poursuite judiciaire intentée contre l'industrie du tabac devant les tribunaux américains. La ministre

Witmer indiquait que : « *Des mesures efficaces de lutte contre le tabac sont un élément essentiel de la réforme des services de santé.* » L'un des objectifs est de réduire l'usage du tabac chez les jeunes, a-t-elle ajouté : « *La diminution de l'usage du tabac, particulièrement parmi les enfants et les jeunes, sauvera des vies et réduira le fardeau du système de santé et de notre économie.* »

Le ministère de la Santé entend bien joindre ses efforts à ceux du ministère de l'Éducation et de la Formation afin de créer des programmes d'éducation communautaires et de prévention en milieu scolaire. « *Notre gouvernement s'est engagé à poursuivre une stratégie antitabac qui conjugue l'éducation, l'action communautaire et les initiatives gouvernementales pour réduire l'usage du tabac. Nous devons faire preuve de dynamisme et d'originalité afin de trouver de nouvelles solutions à ce vieux problème de santé.* »

## Recommandations

Cette stratégie fait suite aux recommandations présentées dans un rapport modèle intitulé : *Actions Will Speak Louder than Words : Getting Serious About Tobacco In Ontario*, d'un groupe de spécialistes présidé par Mary Jane Ashley, Ph. D., à la demande de la ministre, en décembre dernier. Après l'étude des



« *À chaque jour en Ontario, 35 personnes de plus comprennent finalement le message* », lit-on sur ces étiquettes de cadavres. Cette affiche gouvernementale n'a cependant pas éloigné les jeunes de la cigarette.

## Poursuite judiciaire de 40 milliards \$ US contre l'industrie américaine du tabac

**Après les États américains, c'est au tour de l'Ontario d'entamer des procédures judiciaires contre l'industrie américaine du tabac.**

Dans le cadre du nouveau programme global de lutte contre le tabac de l'Ontario, le ministre de la Santé de cette province, Elizabeth Witmer, annonçait, le 23 avril dernier, l'intention de son gouvernement de recouvrir des sommes pouvant atteindre 40 milliards \$ US à l'issue d'une poursuite en dommages-intérêts contre l'industrie américaine du tabac.

À cette fin, les services d'avocats américains ont été retenus pour faire valoir la réclamation qui se fonde essentiellement sur la définition de complot criminel contenue dans la loi fédérale, la *Racketeer Influenced and Corrupt Organization*

Act (RICO) qui le définit comme une suite de fautes engendrant un préjudice.

La ministre Witmer projette d'utiliser les sommes obtenues pour le financement des programmes de sensibilisation et d'éducation du public, de désaccoutumance et de soutien aux producteurs de tabac afin de les aider à trouver des récoltes de remplacement. Également, ces montants défraieraient les coûts des traitements des maladies causées par le tabagisme. La ministre Witmer soulignait que : « *L'Ontario prend la tête du peloton en étant le premier gouvernement canadien à faire appel à des avocats américains afin de réclamer des dommages-intérêts.* »

L'an dernier, la Colombie-Britannique s'est munie d'une législation qui faciliterait l'obtention, des fabricants de tabac, du remboursement des coûts des soins de santé.

L'industrie du tabac est de plus en plus confrontée à des poursuites judiciaires. Les gouvernements des divers États américains ont intenté, ces dernières années, des poursuites contre l'industrie. À ce volet, 46 États ont conclu des ententes pour 206 milliards \$ US payables sur 25 ans et les quatre autres États pour des sommes variant de 4 à 15 milliards.

**« Les mesures isolées ne fonctionnent pas. Cependant, des programmes complets et adéquatement financés de lutte contre le tabac peuvent réduire rapidement et considérablement l'usage du tabac. »**

plus réputés programmes de lutte au tabac mis en œuvre ailleurs, notamment dans les États du Massachussets, de la Californie et de l'Oregon, le rapport propose 29 recommandations relatives à la cessation, à la prévention, à la protection des non-fumeurs ainsi qu'à l'institution de poursuites judiciaires.

Entre autres choses, les spécialistes prônent la hausse des prix du tabac et interpellent le gouvernement fédéral pour qu'il apporte, notamment, des améliorations à la mise en garde et à l'information concernant les ingrédients apparaissant sur les emballages des produits du tabac.

Ce rapport révèle que le tabac tue 12 000 citoyens ontariens par année, soit quatre fois plus que les accidents de la route, le suicide, les homicides et le SIDA combinés. Concurrément, les coûts des soins de santé liés au tabagisme atteignent chaque année plus de 1,1 milliards \$ et entraînent un million de jours d'hospitalisation. 2,6 milliards \$ sont perdus par la province à cause du tabac. Et, encore aujourd'hui, le pourcentage de fumeurs parmi les jeunes est à peu près le même qu'au début des années 1980. Plus de 250 000 élèves de niveau élémentaire et secondaire fument.

« Les mesures isolées ne fonctionnent pas. Cependant, des programmes complets et adéquatement financés de lutte contre le tabac peuvent réduire rapidement et considérablement l'usage du tabac », a conclu le groupe d'experts.

À la suite de l'annonce du ministre de cette nouvelle campagne anti-tabac, les experts se sont dit heureux qu'une révision de la stratégie anti-tabac de l'Ontario ait lieu. Toutefois, le groupe a réagi à l'annonce de la ministre et, dans une lettre lui étant adressée, il a déploré le fait qu'elle ait omis de parler de plusieurs recommandations jugées tout autant importantes.



Le ministère de la santé de l'Ontario propose ces affiches pour distinguer les zones non-fumeur des zones fumeur.



**Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai 1999**

Aujourd'hui, plus d'un tiers de la population mondiale adulte consomme du tabac. Les effets nocifs du tabagisme sont bien répertoriés. Pourtant, de nombreuses personnes n'en sont toujours pas conscientes et un grand nombre de celles qui en sont conscientes ne veulent pas ou ne sont pas capables de se débarrasser d'une telle habitude.

Un nombre choquant de 4 millions de personnes meurent chaque année des effets des produits dérivés du tabac. Ce nombre devrait passer à 10 millions par an dans la première moitié du siècle prochain. Si cette tendance perdure, 250 millions d'enfants, aujourd'hui, verront leur espérance de vie réduite du fait de maladies liées au tabagisme.

Le tabagisme est plus qu'une question de santé publique. C'est une question qui concerne le développement de l'ensemble de la planète. Dans de nombreux pays en développement, où les conséquences désastreuses du tabagisme ne sont pas bien connues, le tabagisme exerce une pression intolérable sur les ressources concacrées aux soins de santé. Conjugué à la mort prématurée de si nombreuses personnes, l'impact du tabagisme est stupéfiant.

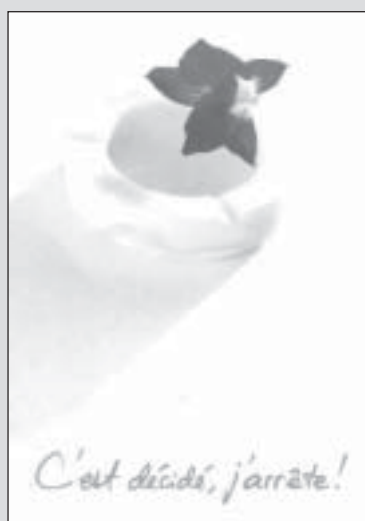
Nous pouvons et nous devons faire davantage pour diminuer la consommation de tabac, parce qu'il n'est jamais trop tard pour découvrir qu'il existe une vie meilleure au-delà du tabac. En conséquence, à l'occasion de la **Journée mondiale sans tabac**, je me joins à l'appel des fumeurs partout dans le monde « à laisser le paquet ». Je me joins à l'espoir qu'ils auront la force et la volonté de découvrir cette vie meilleure.



**Message du D<sup>r</sup> Gro Harlem Brundtland,  
Directeur général de l'Organisation mondiale  
de la Santé, à l'occasion de la  
Journée mondiale sans tabac,  
le 31 mai 1999**

Il n'est pas facile d'arrêter de fumer. Nous savons que la nicotine est une substance puissamment toxicomanogène, et nous avons tous connu, dans notre entourage, des gens qui ont essayé d'arrêter pour finalement recommencer au bout de quelques mois.

C'est un défi qui nous est lancé et qu'il nous faut relever. Car, c'est en amenant davantage de fumeurs à renoncer que nous réduirons le tribut en vies humaines que le tabac, prévoit-on, s'apprête à percevoir au cours des deux prochaines décennies.



Dans certains pays comme la Chine, par exemple, une enquête récente a révélé que les deux tiers des fumeurs croient à tort que le tabagisme ne fait pas ou presque pas de mal ; rares sont ceux qui veulent arrêter et plus rares encore ceux qui y réussissent.

Actuellement, la plupart des fumeurs qui arrivent à cesser de fumer, le font sans aide structurée. Mais il nous faut faire très sensiblement grimper les taux de succès. D'autant plus que nous savons maintenant qu'il existe des traitements efficaces et rentables.

Les produits médicamenteux de substitution tels que les gommes à mâcher, les timbres, les pulvérisations nasales, les inhalations à base de nicotine, ainsi que les médicaments non nicotiniques, tels que le *bupropion*, peuvent doubler les chances de succès. Il faut qu'ils soient plus largement disponibles mais aussi que leur prix baisse afin d'être à la portée des fumeurs du monde entier.

Il y a d'ailleurs une bonne nouvelle, c'est que la santé est gagnante quel que soit l'âge auquel on arrête de fumer. Ceux qui cessent au début de la trentaine ont sensiblement la même espérance de vie que ceux qui n'ont jamais fumé. J'invite donc tous les fumeurs à décider d'arrêter et, par ce geste simple, faire un pas de géant vers la bonne santé. Espérons qu'un grand nombre de fumeurs concluront que « **C'est décidé, j'arrête !** ».

■ **L'OMS en guerre contre le tabac**

Environ quatre millions d'êtres humains sont décédés de causes reliées au tabagisme en 1998, indique l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans son rapport annuel sur la santé.

Directrice générale de l'OMS depuis juillet 1998, la Norvégienne Gro Harlem Brundtland a fait de la lutte au tabagisme une de ses priorités. Dans son message d'introduction au rapport, publié le 11 mai à Genève, elle résume ainsi les quatre voies menant à des résultats efficaces de réduction du tabagisme :

- Fournir de l'information sanitaire au public, par les médias et les écoles, et interdire la publicité et la promotion du tabac ;
- Utiliser la taxation et les réglementations pour réduire la consommation ;
- Encourager la cessation, notamment en faisant la promotion de produits moins nocifs et plus accessibles d'administration de nicotine ;
- Mettre sur pied des coalitions antitabac et neutraliser l'opposition aux mesures de contrôle.

On peut obtenir le rapport annuel de l'OMS sur Internet, en format PDF, à [www.who.int/whr/fr/report.htm](http://www.who.int/whr/fr/report.htm).

■ **Convention mondiale contre le tabac**

Les 191 pays membres de l'Assemblée mondiale de la santé, l'organe directeur de l'OMS, ont soutenu, le 24 mai à Genève, la proposition d'entreprendre les travaux menant à l'adoption de la *Convention cadre pour la lutte antitabac*. Il s'agit d'un nouvel instrument juridique devant réglementer, à l'échelle planétaire, des questions relatives à la publicité et la promotion du tabac, la diversification de l'agriculture, la contrebande, les taxes ou encore les subventions.

Pour la première fois, en 50 ans d'histoire, l'OMS négocie une telle convention. Cela donnera lieu au premier traité mondial de lutte contre le tabac. Les représentants de 50 nations ont pris la parole et ont promis un appui politique et financier en faveur de la Convention.

■ **Taxes élevées = moins de fumeurs**

Dans un rapport rendu public le 18 mai dernier à Genève, la Banque mondiale affirme que l'augmentation des taxes sur les produits du tabac affecte grandement leur consommation. L'institution financière estime qu'une hausse de 10 % des taxes sur le tabac à l'échelle mondiale provoquerait la cessation chez 40 millions de fumeurs. « *Les chiffres recueillis auprès de pays aux revenus différents montrent que l'augmenta-*

tion du prix des cigarettes réduit considérablement la demande pour ce produit », indique le rapport.

Selon la Banque mondiale, de fortes taxes découragent le tabagisme juvénile.

Ce rapport a suscité des réactions, notamment à la Société canadienne du cancer où l'analyste des politiques, Rob Cunningham, a souligné que : « *La Banque mondiale est une institution dont les opinions sont généralement prudentes et ses avis sur les questions économiques sont très crédibles.* » Il a dit espérer que le ministre des Finances Paul Martin puisse être convaincu, par ce rapport, d'augmenter très bientôt les taxes sur le tabac.

Quant au président du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, Rob Parker, il qualifie ce rapport de « naïf » et croit plutôt que ni les augmentations de taxes, ni les autres mesures antitabac déployées par le gouvernement, n'ont eu d'effets sur l'industrie.

Pourtant, à maintes reprises, les compagnies de tabac ont fait mention dans leurs rapports annuels de l'impact négatif d'une politique de taxation dynamique sur leurs chiffres d'affaires.

### ■ Pas de boucane dans la cabane

La *Société canadienne du cancer* recommande aux entreprises de faire des journées de pratique en vue de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le tabac*. Lors de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai, 81 entreprises, regroupant 5 700 travailleurs, ont ainsi pris part au concours *Pas de boucane dans la cabane*, organisé dans les régions Laurentides, Mauricie et Centre-du-Québec par le *Programme Air pur* de la Société.

L'activité consistait à interdire de fumer dans les entreprises, cela pour un seul jour seulement, alors que les ex-fumeurs étaient invités à faire part des trucs ayant facilité leur abandon du tabac. Cette journée de pratique a permis aux employeurs et aux fumeurs de développer des mécanismes d'adaptation et de résoudre quelques problèmes de parcours.

D.C et L.D.

## « Pour que tout le monde respire »

# Campagne d'un million \$ pour l'entrée en vigueur de la *Loi sur le tabac*

Lucie Desjardins

Depuis l'adoption du projet de loi 444 sur le tabac, le 17 juin 1998, bien des interrogations ont été soulevées quant à la mise en application de ses dispositions. Or, le 17 décembre 1999 est la date butoir pour se conformer à la *Loi sur le tabac* dans les milieux de travail et, généralement, dans tous les lieux publics fermés. Ces mesures dictent les nouveaux comportements à adopter.

Une vaste campagne d'information concernant cette loi, menée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, est mise en branle afin de rejoindre la population en général, les exploitants et les gestionnaires de lieux publics et des milieux de travail. C'est un million \$ que Québec investit dans cette campagne d'information.

Une première offensive est déclarée en juin avec l'envoi d'un guide sur les modalités d'application de la loi aux responsables des milieux de travail et des lieux publics. Concurrément, les quotidiens, les hebdomadaires et les magazines seront utilisés pour sensibiliser la population en général.

Cette initiative est chapeautée par le slogan « *Pour que tout le monde respire* ». Un site Internet consacré à la *Loi sur le*

*tabac* sera aussi accessible. La deuxième phase de l'opération se déroulera au cours de l'automne sous le thème « *Respirez* » et ciblera le grand public.

Par ailleurs, au printemps de l'an 2000, une campagne de prévention, visant cette fois les jeunes, sera mise en oeuvre par le truchement de la télévision.

### Les milieux de travail et les lieux publics

Dès le 17 décembre prochain, l'usage du tabac dans les milieux de travail et les lieux publics ainsi que la vente aux mineurs seront encadrés par certaines dispositions de la loi. Pour ce qui a trait à la promotion, la publicité et l'emballage des produits du tabac, la mise en vigueur des dispositions afférentes oscille d'octobre 1998 à 2004.

Ainsi, il est interdit de fumer dans les lieux fermés accueillant le public à moins que des espaces à l'usage des fumeurs tels que des fumeurs, soient aménagés en respect des normes de construction et de ventilation. Cette interdiction s'applique également aux milieux de travail. Cependant, dans tous les cas, la construction d'un fumeur n'est pas obligatoire.

Dans les centres communautaires ou de loisirs destinés aux mineurs tout comme dans les écoles primaires, secondaires



Une disposition de la loi dicte l'affichage d'interdiction de fumer dans les lieux visés. Cet abribus de Québec s'y conforme déjà.



Responsable depuis janvier de la *Loi sur le tabac*, le ministre **Gilles Baril** n'a pas encore eu l'occasion d'en traiter publiquement. Ses adjoints se sont toutefois montrés rassurants sur ses intentions.

daïres et les centres de la petite enfance, l'usage du tabac est strictement interdit. Aucun aménagement de fumoir n'est permis.

### La vente de produits du tabac

Quant aux mesures relatives à la vente de produits du tabac, elles couvrent, entre autres, l'interdiction de vente aux mineurs, la limitation générale d'accès à ce produit et l'interdiction de vente à l'unité ou en paquet de moins de 20 cigarettes. Ces mesures visent la prévention du tabagisme chez les jeunes.

### Aucun règlement n'est prévu

La loi prévoit la possibilité de préciser des normes par des règlements, ce qui n'est pas à l'ordre du jour présentement. À ce sujet, Andrée Bernard, chef du Service de la lutte au tabagisme à la Direction générale de la santé publique, précise qu'au niveau de la mise en œuvre de la loi, « *aucun règlement n'a été prévu et que la loi peut prendre toute sa force sans règlement. S'il s'avère utile d'adopter des règlements, cela sera considéré en temps et lieu.* »

### Le rôle des municipalités

La *Loi sur le tabac* abrogera, le 17 décembre prochain, la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*

(L.R.Q. c., P-38.01) ce qui entraînera l'abrogation de la réglementation adoptée en vertu du pouvoir réglementaire accordé par cette loi. Ainsi, « *les municipalités n'auront plus à adopter de règlements pour interdire de fumer dans certains lieux publics* », indique Me Cathie Cayer du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans un article portant sur la loi.

Toutefois, « *les municipalités pourront être des acteurs importants en ces matières. En effet, une municipalité locale peut agir comme poursuivant (art. 40), tout comme le MSSS, et nommer ou désigner des catégories de personnes pour*

*remplir les fonctions d'inspecteurs ou d'analystes chargés de l'application de ces mesures (art. 32). D'importants pouvoirs d'inspection et de saisie pourront leur être confiés* ».

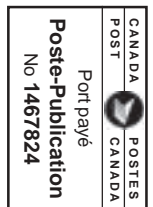
Ainsi, les municipalités pourront faire appliquer la loi par l'intermédiaire d'inspecteurs, mais aucune obligation ne pèse sur elles. « *Celles qui agissent déjà en ce sens, continueront de le faire. En général, il existe plus de 1000 inspecteurs nommés en vertu de la Loi sur la protection des non-fumeurs. Pour voir au respect de la loi, nous allons fonctionner avec ce qui est déjà en place. L'expérience nous a montré qu'il est préférable de se brancher sur ce qui existe déjà. Dans*

*bien des cas, les municipalités et les employeurs utilisent leurs pouvoirs usuels afin de faire respecter la loi. Ainsi, des mesures administratives ou disciplinaires internes suffiront pour parvenir à une saine gestion de cette loi* », estime André Bernard.

Ces nominations vaudront pour l'application du chapitre relatif à l'usage du tabac dans les lieux publics et aux aménagements requis. Les municipalités pourront surveiller l'application de la loi dans ces lieux sauf pour les milieux de travail et les organismes publics. Toutefois, Me Cayer indique que celles qui désirent contribuer à l'application de la loi, devront en aviser la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les poursuites pénales intentées par une municipalité pour une infraction aux prescriptions de la loi commise sur son territoire sont entendues devant une cour municipale. Les amendes et les frais imposés reviennent à la municipalité, spécifiquement à son fonds général.

Outre le fait d'agir en tant que poursuivant, la municipalité peut porter le titre d'exploitant de lieu ou de commerce et est soumise aux nouvelles règles relatives à l'usage du tabac dans les lieux publics, ainsi qu'aux normes d'affichage et d'aménagement de fumoir. La notion d'exploitant est assimilable à celle de gestionnaire de l'établissement et comprend celle du mandataire qui assure la direction de l'établissement municipal ou paramunicipal.



## Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 1500 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois. Le texte intégral du bulletin est aussi disponible sur notre site Internet, au [www.cam.org/~francis/info-tabac/bulletin.html](http://www.cam.org/~francis/info-tabac/bulletin.html), ou via [www.arrete.qc.ca](http://www.arrete.qc.ca).

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter la rédactrice en chef, Lucie Desjardins.

Tél.: (514) 525-7025 — Télécopieur: (514) 525-6044

Courriel: [infotab@cam.org](mailto:infotab@cam.org)

Correctrice : Isabelle Masingue.

**Si non distribuable** : apposez le bloc-adresseur sur la fiche d'expédition (pré-adressée au verso) ; retournez à **Info-tabac**, bureau 205, 1988 est, rue Sainte-Catherine, Montréal QC H2K 2H7